

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction générale de l'aviation civile

Direction des services de la navigation aérienne

Décision DSNA/D n° 09-0024 du 30 janvier 2009 portant délégation de signature (direction générale de l'aviation civile, direction des services de la navigation aérienne)

NOR : DEVA0913790S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur des services de la navigation aérienne,

Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne, et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 25 novembre 2005, portant nomination de M. Marc Hamy en qualité de directeur des services de la navigation aérienne ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens »,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Hervé Toro, administrateur civil hors classe, sous-directeur finances de la direction des services de la navigation aérienne, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé Toro, délégation de signature est donnée à Mmes Nathalie Petit, conseillère d'administration de l'aviation civile, et Isabelle Bachelier, attachée principale d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Nathalie Petit et Isabelle Bachelier, délégation est donnée à Mme Nadiège Maville, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Nathalie Petit et Isabelle Bachelier et de Mme Nadiège Maville, délégation est donnée à M. Kevin Guittet, ingénieur des ponts et chaussées, à Mme Marie-José Andriamonje, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile, et à M. Laurent Brunel, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, dans la limite de leurs attributions respectives et de celles du bureau SDFI/D, à l'effet de signer, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 5

Délégation est donnée à M. Kevin Guittet, ingénieur des ponts et chaussées, et à Mme Marie-José Andriamonje, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile, et à M. Laurent Brunel, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, les titres de perception, de régularisation, de réduction ou d'annulation correspondant aux redevances de la navigation aérienne.

Article 6

Délégation de signature est donnée à M. Maurice Georges, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur des opérations, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions ainsi que pour l'activité de la sous-direction des ressources humaines de la direction des services de la navigation aérienne, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Maurice Georges, délégation est donnée à M. Eric Bruneau, ingénieur en chef des ponts et chaussées, et à Mme Ariane Lozachmeur, administratrice civile hors classe, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, ainsi que pour l'activité de la sous-direction des ressources humaines de la direction des services de la navigation aérienne, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 8

Délégation de signature est donnée à Mme Annie Coutin, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du service de l'information aéronautique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie Coutin, délégation est donnée à M. Christian Guibert, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, à M. Patrick Dalençon, conseiller d'administration de l'aviation civile et à M. Jean-Louis Boutet, attaché d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 10

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel Goupil, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du centre en route de la navigation aérienne Nord, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel Goupil, délégation est donnée à M. Michel Mathias, ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne, Mme Noëlle Le Deun, administratrice civile hors classe, M. François Quessada, conseiller d'administration de l'aviation civile, et M. Francis Segura, attaché d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 12

Délégation de signature est donnée à M. Frédéric Guignier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du centre en route de la navigation aérienne Est, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 13

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Guignier, délégation est donnée à Mme Isabelle Edard, ingénieure en chef du contrôle de la navigation aérienne, à Mme Dominique

Andrивon, conseillère d'administration de l'aviation civile et à M. Julien Rouyer, attaché d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 14

Délégation de signature est donnée à M. Patrick Mouysset, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du centre en route de la navigation aérienne Sud-Est, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 15

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Mouysset, délégation est donnée à M. Georges Faure, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, à M. Gilles Raymond, attaché principal d'administration de l'aviation civile, et à Mme Bernadette Ammouche, attachée d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 16

Délégation de signature est donnée à M. Olivier Chansou, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du centre en route de la navigation aérienne Sud-Ouest, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service et à celle du CESNAC, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 17

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Chansou, délégation est donnée à Mme Sylvie Placier, conseillère d'administration de l'aviation civile, à M. Jean-Claude Lavedrine, attaché principal d'administration de l'aviation civile, et à M. Eric Pinaquy, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 18

Délégation de signature est donnée à M. Frédéric Medioni, ingénieur en chef des ponts des chaussées, chef du centre en route de la navigation aérienne Ouest, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 19

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Medioni, délégation est donnée à M. Christian Pusey, conseiller d'administration de l'aviation civile, et à M. Anthony Gérard, assistant d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 20

Délégation de signature est donnée à M. Philippe Merlo, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur de la technique et de l'innovation, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 21

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Merlo, délégation est donnée à M. Fernand Rodolausse, ingénieur général des ponts et chaussées, Mme Muriel Preux, ingénieure en chef des ponts et chaussées, et M. Denis Bousquet, ingénieur général des ponts et chaussées, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 22

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Philippe Merlo et Fernand Rodolause, Mme Muriel Preux et M. Denis Bousquet, délégation est donnée à M. Pierre Lenguin, conseiller d'administration de l'aviation civile, M. Samuel Macari, attaché principal d'administration de l'aviation civile, M. Sébastien Rolland, attaché d'administration de l'aviation civile, et à Mlle Marie-Hélène Tura, attachée d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 23

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Philippe Merlo et Fernand Rodolause, Mme Muriel Preux et M. Denis Bousquet, délégation est donnée à M. Patrick Dujardin, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget « contrôle et exploitation aériens ».

Article 24

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Renaud Gely, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef de l'organisme Roissy-Le Bourget, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité de l'organisme Roissy-Le Bourget et de l'organisme d'Orly-AG, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 25

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Renaud Gely, délégation est donnée à M. Nicolas Lochanski, ingénieur des ponts et chaussées, à Mme Noëlle Le Deun, administratrice civile hors classe, à M. Gilles Gabireau, conseiller d'administration de l'aviation civile, et à Mme Christine Queyranne, attachée d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 26

Délégation de signature est donnée à M. Pierre-Yves Huerre, ingénieur des ponts et chaussées, chef du service de la navigation aérienne Nord, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 27

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Yves Huerre, délégation est donnée à Mme Edith Lancrenon, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, et à M. Pierre Duriez, assistant d'administration de l'aviation civile de classe supérieure, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 28

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel Richard, ingénieure en chef du contrôle de la navigation aérienne, chef du service de la navigation aérienne Centre-Est, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 29

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel Richard, délégation est donnée à Mmes Sylvie Chambon, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile, et Monique Henriot, attachée principale d'administration de l'aviation civile, et à M. Daniel Bour, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 30

Délégation de signature est donnée à M. Alain Bouteille, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du service de la navigation aérienne Sud-Est, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 31

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Bouteille, délégation est donnée à Mme Béatrice lanuli, attachée principale d'administration de l'aviation civile, M. Olivier Marfaing, attaché principal d'administration de l'aviation civile, MM. Hervé Breton, ingénieur divisionnaire du contrôle de la navigation aérienne, Gilles Receveur, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, et à Mme Maryelle Toutain, ingénieure en chef du contrôle de la navigation aérienne, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 32

Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Monnier, ingénieure en chef des ponts et chaussées, chef du service de la navigation aérienne Sud-Sud-Est, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 33

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Monnier, délégation est donnée à M. Alain Reveillon, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, Mme Sylvie Perrot, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, et à M. Hervé Le Bot, ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 34

Délégation de signature est donnée à M. Olivier Jouans, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du service de la navigation aérienne Sud-Ouest, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 35

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Jouans, délégation est donnée à M. Henri-Xavier Tonnerre, attaché d'administration de l'aviation civile, et à Mme Joëlle Tartas, assistante d'administration de l'aviation civile de classe supérieure, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 36

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude Demichel, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du service de la navigation aérienne océan Indien, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 37

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude Demichel, délégation est donnée à Mme Evelyne Berthou, ingénieure en chef du contrôle de la navigation aérienne, Mme Mylène Joseph, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, et à M. Majidou Hamidou, assistant d'administration de l'aviation civile de classe supérieure, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 38

Délégation de signature est donnée à M. Emmanuel Jacquemin, ingénieur des ponts et chaussées, chef du service de la navigation aérienne Nord-Est, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 39

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel Jacquemin, délégation est donnée à M. Claude Faesch, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, à Mme Delphine Follenius, attachée d'administration de l'aviation civile, et à Mme Solange Sudermann, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 40

Délégation de signature est donnée à M. Nicolas Dubois, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du service de la navigation aérienne Sud, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 41

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Dubois, délégation est donnée à Mme Nathalie Laveve, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, et à Mme Patricia Marek, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 42

Délégation de signature est donnée à M. Christian Kerlan, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du service de la navigation aérienne Ouest, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 43

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian Kerlan, délégation est donnée à Mme Adeline Robert, attachée d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 44

Délégation de signature est donnée à M. Philippe Guivarc'h, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du service de la navigation aérienne Antilles – Guyane, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 45

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Guivarc'h, délégation est donnée à Mme Catherine Segay, attachée principale d'administration de l'aviation civile, et à Mme Guylène Kneur, assistante d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 46

La décision n° 08-1078 modifiée du 8 septembre 2008 est abrogée.

Article 47

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Article 48

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 30 janvier 2009.

*Le directeur des services
de la navigation aérienne,*
M. HAMY